

Identification du projet

Nom du projet	GCF/CFBL n°26 - Vidaillat (23)	Surface du projet (ha)	2,6
N° du projet	912 102	Surface réellement boisée (ha)	2,6
Commune(s)	Vidaillat		
Nombre de propriétaires	1	Date de labellisation	23/02/2025
Date du chantier	17/12/2020 ; 31/01/2021		
Classe de fertilité retenue	Chêne rouge (3/6) ; chêne sessile (2/3) ; hêtre (6)	RE potentielles (tCO2eq)	297

Identification du mandataire

Nom du mandataire	CFBL – Coopérative Forestière
Adresse	Parc de l'Empereur
Code postal	19 200
Commune	Ussel
SIRET	77 794 459 600 058

Identification de l'organisme certificateur

Organisme certificateur	Control Union Certifications France
Numéro de Projet	912102
Numéro d'Inspection	923347
Auditeur	Lucia Arbiza ; Baptiste Hardouin
Date de l'audit	29/10/2025
Durée de l'audit (jours)	0,5
Type d'audit	Audit de reconnaissance officielle des RE (Réductions d'Emissions)

Méthode

Méthode	Méthode boisement
Version de la Méthode	Version 2 du 27/07/2020
Version de l'outil utilisé	Calculateur CNPF – France Bois Forêt

Parties et personnes consultées

N°	Nom	Prénom	Rôle
----	-----	--------	------

1	Falconnet	Vianney	Ingénieur Recherche et Développement, référent Carbone
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Vérification des critères d'éligibilité

Condition	Documents justificatifs	Commentaire	Conformité
Mandat (si concerné)	Tout type de forêt Liste du ou des projet(s) individuel(s) + lettre attestant du mandat détenu et comportant les mentions obligatoires	Mandat entre la propriétaire Nadine Bionnier et CFBL en date du 09/11/2020.	Oui
Attestation de propriété	Tout type de forêt Matrice cadastrale ou acte notarié ou extrait de logiciel de cadastre	Parcelle E478-479-480 : vues sur la matrice cadastrale de Mme Nadine Bionnier en date de 2020 pour une surface de 1,91+0,69+0,48 ha.	Oui
Justificatif de document de gestion durable	Forêt privée PSG ou CBPS+ : copie de la décision d'agrément du document de gestion par le conseil de centre du CRPF. CBPS : courrier du CRPF notifiant l'adhésion du propriétaire au CBPS. RTG : décision d'agrément du RTG par le conseil de centre du CRPF + adhésion du propriétaire au RTG (signée par le propriétaire et le rédacteur) ou, en son absence, copie du RTG Forêt de collectivité Copie de l'arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement de la forêt de la collectivité par le préfet de Région Forêt de de l'Etat Copie de l'arrêté d'aménagement portant approbation du document d'aménagement de la forêt domaniale par le ministre en charge des forêts	Règlement type de gestion 2020-2030 : - Engagement de Nadine et Alain Bionnier - Surface : 14,86 ha - Commune : Le Monteil au Vicomte Vidaillat - Département : La Creuse (23) - Etabli par : Manon Guinard - Le : 17/01/2024 La surface de la forêt privée fait moins de 20 ha (14 ha 86a). Bulletin d'engagement au RTG CFBL Limousin daté et signé le 17/01/2021	Oui
Avenant au document de gestion durable	Forêt privée Avenant au document de gestion durable, au plus tard un an après la date de réception des travaux Forêt de collectivité Modification d'aménagement, au plus tard un an après la date de réception des travaux + délibération de la collectivité	Parcelle déjà intégrée dans le RTG initial.	Oui

	Forêt de de l'Etat Modification d'aménagement, au plus tard un an après la date de réception des travaux		
Si absence de document de gestion durable	Forêt privée Rédaction d'un document de gestion durable dans les 12 mois à compter de la date de réception des travaux	NA	NA
	Forêt de collectivité ou Forêt de l'Etat Rédaction d'un aménagement dans les 12 mois à compter de la date de réception des travaux		
Si regroupement	Tout type de forêt 'Délibération attestant de l'habilitation du gérant, président, indivisaire... à représenter la structure de regroupement	Un seul propriétaire.	Oui
Etat passé de la parcelle	Tout type de forêt 'Orthophotos d'au moins 10 ans et de moins d'un an si possible (avec superposition du fond cadastral si possible) prouvant la nature non boisée des parcelles	Orthophotos Vidaillet : Photographies prises entre 2006 et 2010 via le Portail IGN. Identification de la parcelle 479. Preuve du reboisement.	Oui
Etat actuel de la parcelle	Tout type de forêt Photographies in situ de moins d'un an de la parcelle	Orthophotos Vidaillet : Photographies prises entre 2006 et 2010 via le Portail IGN. Identification de la parcelle 479. Preuve du reboisement. Photo in situ de 2020 de la parcelle.	Oui
Dépérissement intense	Forêt privée Diagnostic DEPERIS pour démontrer l'état « intense » du dépérissement ou copie de la lettre du CRPF délivrant un avis favorable à une coupe d'urgence ou copie de courrier d'avis favorable de coupe extraordinaire pour motif sanitaire	NA	NA
	Forêt de collectivité ou Forêt de l'Etat Déclaration signée de l'ONF justifiant le dépérissement intense du peuplement		

Diagnostic IBP	Tout type de forêt Pour les projets de plus de 2 ha hors crise sanitaire, diagnostic IBP et justification de son intégration	NA	NA
Approbation au cas par cas de la DREAL	Tout type de forêt Arrêté préfectoral portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement	Arrêté préfectoral 2,8 ha à Vidaillat du 22/12/2020.	Oui
Diagnostic stationnel et classe de fertilité	Forêt privée Attestation signée par un professionnel indiquant l'adaptation des essences à la station et le choix de la classe de fertilité Forêt de collectivité ou Forêt de l'Etat Attestation signée par l'ONF indiquant l'adaptation des essences à la station et le choix de la classe de fertilité	Attestation diagnostic stationnel et classe de fertilité "Projet GCF/CFBL n°26 - Vidaillat (23)". Fait à Ussel le 29/11/2021	Oui
Coût des travaux à l'hectare	Tout type de forêt Devis		NA
Coût des travaux à l'hectare	Tout type de forêt Devis	Facture n°2020-12-VPS-87 du 17/12/2020 pour un chantier sur la commune de Vidaillat, parcelles E478-479-480. Facture n°2021-01-VPS 291 du 31/01/2024 pour un chantier sur la commune de Vidaillat, parcelles E478-479-480.	Oui
Analyse économique	Tout type de forêt Feuille de calcul des VAN	VAN calculée dans le fichier Excel. Le résultat est que le projet est additionnel.	Oui

Risque d'incendie	Tout type de forêt Copie des pages du PDPFCI ou PRDFCI si existant	La Creuse n'est pas dans la liste des départements à risque.	Oui
Table de production	Tout type de forêt Copie de la table de production retenue	Tables de production pour chaque essence selon bibliographie scientifique sont disponibles. Les tables de production correspondent à celles renseignées dans le calculateur Excel.	Oui

Quantification générale du carbone

Indicateur	Documents justificatifs	Commentaire	Conformité
Durée de révolution de l'essence du scénario du projet et de référence (R et R')	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Durée de révolution pour les essences défini dans le calculateur : - Chêne sessile / Hêtre : 120 ans - Chêne rouge : 80 ans - Hêtre : 120 ans	Oui
Estimation de la biomasse aérienne (Ba) et de la biomasse racinaire (Br)	- Tables de production - Infradensité de l'essence d'après l'Annexe 2 de la Méthode - Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Les tables de production sont renseignées pour les 3 essences : - Chêne sessile : volume de bois fort avant/après éclaircie cohérent avec la table de production correspondante - Chêne rouge : idem - Hêtre : idem	Oui
Estimation du stock de carbone dans les sols (S)	- Statut du terrain boisé avant le projet - Géoportail - Matrice cadastrale - Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Statut du terrain dans le scénario de référence : embroussaillage par colonisation naturelle hors Méditerranée. Cohérent avec le statut de la parcelle avant boisement.	Oui
Estimation du stock de carbone dans la litière (L) et dans le bois mort (M)	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Statut du terrain dans le scénario de référence : embroussaillage par colonisation naturelle hors Méditerranée. Cohérent avec le statut de la parcelle avant boisement.	Oui

Modélisation de l'évolution du carbone dans le scénario de référence

Indicateur	Documents justificatifs	Commentaire	Conformité
Cas de la poursuite de l'agriculture	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Statut du terrain dans le scénario de référence : embroussaillage par colonisation naturelle hors Méditerranée. Cohérent avec le statut de la parcelle avant boisement.	Oui
Cas de la colonisation naturelle/enfrichement	- Données historiques décrivant l'évolution des volumes sur des parcelles en cours d'embroussaillage voisines de la sienne - Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Statut du terrain dans le scénario de référence : embroussaillage par colonisation naturelle hors Méditerranée. Cohérent avec le statut de la parcelle avant boisement.	Oui
Colonisation post-tempête (forêt dégradée)	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de	Statut du terrain dans le scénario de référence : embroussaillage par colonisation naturelle hors Méditerranée.	Oui

	calcul des REA et REI	Cohérent avec le statut de la parcelle avant boisement.	
Colonisation post-incendie (forêt dégradée)	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Statut du terrain dans le scénario de référence : embroussaillage par colonisation naturelle hors Méditerranée. Cohérent avec le statut de la parcelle avant boisement.	Oui
Dépérissement intense (forêt dégradée)	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Statut du terrain dans le scénario de référence : embroussaillage par colonisation naturelle hors Méditerranée. Cohérent avec le statut de la parcelle avant boisement.	Oui

Modélisation de l'évolution du carbone dans l'itinéraire de boisement

Indicateur	Documents justificatifs	Commentaire	Conformité
Modélisation de l'évolution du carbone dans l'itinéraire de (re)boisement	- Tables de production - Modèles de croissance issus des références de la Méthode (page 26/42 de la Méthode boisement) - Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Tables de production disponibles. Les tables de production correspondent à celles renseignées dans le calculateur Excel.	Oui

REA générables du fait du stockage du carbone dans les produits bois récoltés

Indicateur	Documents justificatifs	Commentaire	Conformité
Stock de carbone des produits bois à destination du sciage (bois d'œuvre) (Cscr)	- Volume de bois fort éclairci - Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Pas de bois d'œuvre/énergie. Le pourcentage est bien à 0.	Oui
Stock de carbone des produits bois à destination des panneaux (bois d'industrie) (Cpan)	- Volume de bois fort éclairci - Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	25% de bois panneaux uniquement pour le chêne rouge d'Amérique pour la première coupe à 25 ans.	Oui

Stock de carbone des produits bois à destination de la pâte à papier (trituration) (Cpap)	- Volume de bois fort éclairci - Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	75% de bois papier uniquement pour le chêne rouge d'Amérique pour la première coupe à 25 ans.	Oui

Calcul des réductions d'émissions indirectes générables

Indicateur	Documents justificatifs	Commentaire	Conformité
Cas des feuillus (REI substitution)	- Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI - Preuve de l'existence du débouché et de la substitutabilité	REI substitution calculés automatiquement dans le calculateur du CNPF.	Oui
Cas du peuplier (REI substitution)	- Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI - Preuve de l'existence du débouché et de la substitutabilité	REI substitution calculés automatiquement dans le calculateur du CNPF.	Oui
Cas des résineux (REI substitution)	- Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI - Preuve de l'existence du débouché et de la substitutabilité	REI substitution calculés automatiquement dans le calculateur du CNPF.	Oui
Cas du pin maritime en gestion dynamique ou intensive (REI substitution)	- Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI - Preuve de l'existence du débouché et de la substitutabilité	REI substitution calculés automatiquement dans le calculateur du CNPF.	Oui

Réductions d'émissions anticipées « forêt » générables et générées après application des rabais

Indicateur	Documents justificatifs	Commentaire	Conformité
	- Feuille de calcul des VAN		

Rabais 1 – Analyse économique de l'additionnalité	- Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Le projet est bien additionnel au vu du calcul de la VAN.	Oui
Rabais 2 – Risques généraux difficilement maîtrisables	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Rabais appliqué de 10% pour le risque de non permanence.	Oui
Rabais 3 – Risque d'incendie	- Département du projet - Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Pas de risque d'incendie, 0%.	Oui
Rabais 4 – Non justification de la classe de production	Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Classe de production justifiée.	Oui
Rabais 5 – Vérification additionnelle de terrain (à n+5) : densité à n+5	- Visite terrain - Mesure de la densité - Feuille de calcul détaillant les rabais et les modalités de calcul des REA et REI	Comptage de 20% des plants. Voir onglet "Audit terrain". Vérification de la fertilité du sol.	Oui

Quantité de réductions générées par l'exploitation du projet

Poste d'émission	Valeur Porteur de Projet (teqCO2)	Valeur Auditeur (teqCO2)	Ecart (teqCO2)
REA forêt	296,00	296,00	0,00
REA produits	8,00	8,00	0,00
REI substitution	25,00	25,00	0,00
REE avant rabais	329,00	329,00	0,00
Rabais 1	0%	0%	0,00
Rabais 2	10%	10%	0,00
Rabais 3	0%	0%	0,00
Rabais 4	0%	0%	0,00
Rabais 5	0%	0%	0,00
REE après rabais	297,00	297,00	0,00

Socio-économique

Intitulé	Critère d'évaluation	Commentaire	Valeur du bonus
Création de plus-value économique territoriale	La majorité des entreprises de travaux forestiers (ETF) retenues sont situées dans un rayon de 50 km autour du chantier de boisement	Fiche sécurité sylviculture : CFBL Aubusson : n°2020LOG6 du 01/02/2021 au 08/02/2021. Distance entre Aubusson et Vidaillac : moins de 30 km	3
	La majorité des entreprises de travaux forestiers (ETF) retenues sont situées dans un rayon entre 50 et 100 km autour du chantier de boisement		
Intégration par l'emploi	Une partie des travaux sera réalisée par des entreprises de réinsertion professionnelle ou d'aide à l'emploi de personnes en situation de handicap		
Valorisation locale des bois récoltés	Les bois récoltés ou vidangés sont valorisés par une entreprise de 1ère transformation située dans un rayon de 50 km du chantier de reconstitution		
Filtration de l'air en zone urbaine	Le boisement est localisé sur le territoire d'une métropole ou d'une communauté urbaine		
	Le boisement est localisé sur le territoire d'une communauté d'agglomération		
Certification forestière	Adhésion à une certification de gestion durable (PEFC, FSC...)	Certificat PEFC valide jusqu'en 2027 : n°F-750135 valide jusqu'au 07/10/2027 pour le CFBL	5
Regroupement de la gestion forestière	Le boisement a lieu dans le cadre d'un projet collectif de regroupement de plusieurs propriétaires (ASLGF, GIEEF...)		
Prévention du risque d'incendie	Le balivage consiste à diminuer le risque d'incendie à proximité immédiate (moins de 2 km) d'habitations ou de lotissements		
Assurance forestière	Le propriétaire a souscrit une assurance forestière, en particulier en cas d'incendie et tempête qui couvre une partie des frais de reboisement		

Préservation des sols

Intitulé	Critère d'évaluation	Commentaire	Valeur du bonus
Diagnostic de l'humidité des sols	Diagnostic d'humidité du sol avant travail du sol		
Nettoyage du sol	Nettoyage partiel (au moins 50 % de la surface n'est pas impactée)		
	Absence de nettoyage après exploitation de la parcelle		
Préparation du sol	Préparation du sol en bandes		
	Préparation du sol par potets travaillés	Vu Facture n°2021-01-VPS 291 du 31/01/2021. Mention de la "création de potets à la mini pelle" et "plantation en potets". Vérification aussi lors de l'audit terrain.	4
	Absence de préparation du sol		

Biodiversité

Intitulé	Critère d'évaluation	Commentaire	Valeur du bonus
Mélange et autochtonie	Boisement en mélange avec 5 essences ou plus, avec au moins 80 % de plants d'essences autochtones adaptées au climat futur	Hêtre (3%) ; Chêne sessile (45%) ; Chêne rouge (52%). Les essences autochtones représentent plus de 40% des plants.☑ ☑	5
	Boisement de moins de 25 ha en mélange de 3 essences ou plus, avec au moins 50 % de plants d'essences autochtones adaptées au climat futur		
	Boisement de moins de 4 ha en mélange de 2 essences ou plus, avec au moins 20 % des plants d'essences autochtones adaptées au climat futur		

Mélange intraparcellaire	Mélange intraparcellaire pied à pied		
	Mélange intraparcellaire avec des bouquets de moins de 25 ares au sein du boisement		
	Mélange intraparcellaire avec des bouquets de moins de 25 ares au sein du boisement		
Introduction de biodiversité (1/2)	(Re)boisement avec 3 essences (ou plus), dont au moins 2 essences autochtones représentent au moins 40 % des plants	Hêtre (3%) ; Chêne sessile (45%) ; Chêne rouge (52%). Les essences autochtones représentent plus de 40% des plants.☒	5
	(Re)boisement en mélange de 2 essences, avec au moins 10 % des plants avec une essence autochtone		
Introduction de biodiversité (2/2)	Création de bordures feuillues linéaires (routes, chemins, limites de parcelles)	Oui, constaté lors de l'audit terrain. Les bordures sont présentes en bord de parcelle.	1
Préservation de la biodiversité préexistante	Maintien de bordures boisées présentes à proximité des parcelles à boiser	Les bordures existantes sont bel et bien maintenues.	2
Préservation de la biodiversité préexistante (1/2)	Si projet inférieur à 2 ha, réalisation d'un relevé IBP et justification de l'intégration des éléments en découlant dans l'opération de reconstitution		
Préservation de la biodiversité préexistante (2/2)	Maintien d'arbres d'intérêt écologique ou de bordures boisées présentes à l'intérieur ou en limite des parcelles à reboiser		
Préservation de la biodiversité préexistante (1/3)	Faire un relevé IBP et justifier l'intégration des éléments en découlant dans l'opération de balivage		
Préservation de la biodiversité préexistante (2/3)	Maintien de toute la diversité d'essences présente avant balivage		
Préservation de la biodiversité préexistante (3/3)	Maintien des gros bois et des bois porteurs de micro-habitats		

Changement climatique

Intitulé	Critère d'évaluation	Commentaire	Valeur du bonus
Suivi scientifique	Le projet présente une composante qui sera suivie à titre scientifique pour mieux comprendre le changement climatique (arboretum, réseau ESPERENSE, îlot d'avenir, dispositifs d'expérimentation de diversification en gestion...)		
Lutte contre l'ozone, polluant et gaz à effet de serre	Le boisement associe au moins 80 % de plants efficaces dans l'élimination de l'ozone (voir espèces figurant en annexe 2)		
	Le boisement associe entre 40 % et 80 % de plants efficaces dans l'élimination de l'ozone (voir espèces figurant en annexe 2)		

Eau

Intitulé	Critère d'évaluation	Commentaire	Valeur du bonus
Prise en compte de milieux aquatiques ou humides (1/2)	Choix d'essences adaptées aux bordures de milieux aquatiques (ruisseaux, mares, étangs) et zones humides éventuellement présentes (justifier leur adéquation)		
Prise en compte de milieux aquatiques ou humides (2/2)	Le (re)boisement résineux est effectué à plus de 10 m de la bordure d'un cours d'eau		
Amélioration de la qualité de l'eau	Boisement en périmètre de protection rapproché (PPR) ou éloigné (PPE) de captage d'eau		
Amélioration de la biodiversité liée aux milieux humides	Restauration de milieux humides (curage de mardelles, mares...) ou création ex nihilo d'une ripisylve feuillue		

Calcul de la densité de plants vivants au bout de cinq saisons de végétation

N°	Nom du tènement / Référence cadastrale	Type de tènement	Objectif de densité (plants vivants/ha)	Surface (ha)	Comptage statistique	Densité initiale (Nb plants/ha)	Nb de plants vivants	Nb de plants morts	Tx d'arbres vivants	Densité de plants vivants (Nb plants/ha)	Respect du comptage statistique
1	E478-479-480	Essences hors feuillus précieux, peupliers, noyers	900	2,60	20%	1 200	547	102	84%	1 011	Oui
2			0		0%				0%	0	
3			0		0%				0%	0	
4			0		0%				0%	0	
5			0		0%				0%	0	
6			0		0%				0%	0	
7			0		0%				0%	0	
8			0		0%				0%	0	
9			0		0%				0%	0	
10			0		0%				0%	0	
Résultat Projet			900	2,60	20%	1 200	547	102	84%	1 011	Oui

Objectif de densité à 5 ans (plants vivants/ha)	900
Résultat de densité à 5 ans (plants vivants/ha)	1 011
Rabais à l'issu de la vérification	0%

Eligibilité	Conforme
Audit documentaire	Conforme
Audit terrain	Rabais à l'issu de la vérification : 0 %
Réductions d'émissions vérifiées	297,00

Co-bénéfices	Socio-économique	33%
	Préservation des sols	100%
	Biodiversité	100%
	Changement climatique	NA
	Eau	NA

Observations de l'auditeur

Observations du mandataire

Signature de l'auditeur

Hardouin
Arbiza

Signature du mandataire (si non-conformités)